

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 FEVRIER 2016

COMPTE RENDU
AFFICHÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'an deux mille seize, le cinq février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Sainte-Sévère sur Indre dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur François DAUGERON, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. PERROT Christian, LANGLOIS Gaston, Mme PILLOT-DUPUIS Laurence adjoints
M. DESFORGES Damien, Mme PECHER Arlette, MM. GUERINEAU Jean-Pierre,
PASQUET Pascal, Mmes LUC-ROQUEFORT Marie-Laure, DESCOUT-SAUVAGE
Séverine, MM. DEVAUX Fabrice, REDON Stéphane, DESIRE Serge, Mme DOUARD
Maryline.

EXCUSÉE AYANT DONNÉ POUVOIR (jusqu'à 20h45) : Mme Maryline DOUARD à M.
François DAUGERON

ABSENT : M. BOURY Edouard

Madame Arlette PECHER est nommée secrétaire de séance.

I- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2015. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II- CONTRAT GROUPE D'ASSURANCES DU PERSONNEL

La commune adhère actuellement au contrat-groupe d'assurances du personnel garantissant les risques encourus à l'égard du personnel statutaire en cas de décès, invalidité, d'incapacité pour maladie, maternité et d'accidents imputables ou non au service. Ce contrat, souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre, cessera ses effets le 31 décembre 2016.

Le Centre de gestion va lancer une nouvelle mise en concurrence et propose de souscrire à nouveau un tel contrat en mutualisant les risques.

Le conseil municipal accepte que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre souscrive pour son compte un contrat-groupe d'assurances pour le personnel couvrant les risques statutaires auprès d'une compagnie d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales ou établissements intéressés selon le principe de la mutualisation.

Le Conseil Municipal se prononcera définitivement sur l'adhésion au contrat, en fonction des conditions proposées par le titulaire du marché.

III- PARTICIPATION EMPLOYEUR GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE

Lors de sa séance du 8 février 2013, le Conseil municipal avait décidé le versement d'une participation mensuelle à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Considérant la hausse des cotisations des contrats garantie maintien de salaire et la hausse des cotisations salariales, le conseil municipal, décide de passer cette participation mensuelle de 5 € à 10 €.

IV- CONVENTIONS MISE DISPOSITION DU PERSONNEL

Monsieur le Maire rappelle que le gymnase de Sainte-Sévère relève de la compétence de la Communauté de Communes. Toutefois son entretien est assuré par du personnel de la commune via une convention entre les deux collectivités. Le personnel en question ayant changé, il convient de signer une nouvelle convention de mise à disposition pour 8 heures par semaine.

De plus, dans le cadre des activités périscolaires, le personnel de la Maison de Jour de Fête pourrait être mutualisé. Une convention définira les modalités.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ces conventions.

V- INDEMNITES DES ELUS

En application de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, les indemnités du maire sont modifiées de la façon suivante :

Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 31 % de l'indice 1015 ;

Les taux des adjoints restent inchangés.

VI- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX ELARGIE A LA COMMISSION AMELIORATION DU CADRE DE VIE DU 30 JANVIER 2016

Monsieur Gaston LANGLOIS prend la parole. Il informe les membres du Conseil municipal des décisions prises par la commission sur les sujets suivants :

Mur du lavoir : les membres de la commission souhaitent avoir des devis pour une reconstruction avec un aspect pierre sur une hauteur de 1,20m. Les entreprises Bernardeau, Le Baron et Durand seront consultées.

Les Terriers : une réflexion est engagée sur l'avenir des Terriers. Monsieur le Maire rappelle que la commune a été alertée sur le mauvais état des courts de tennis, compromettant les compétitions officielles et le tournoi annuel. Des avis ont été sollicités et il en ressort qu'un budget de 100.000 € serait nécessaire pour remettre aux normes les terrains. La commission s'est donc interrogée sur la pertinence de refaire les deux terrains sans optimiser le site pour créer un lieu de loisirs et de promenade. Ainsi trois options s'offrent à la commune : les terrains de tennis sont laissés en l'état et le tournoi risque de ne pas être reconduit, les deux courts sont rénovés ou enfin la réfection des tennis s'inscrit dans un programme global d'aménagement des terriers.

Le Conseil municipal décide de demander un devis pour un simple surfaçage d'un terrain en solution temporaire et un devis pour une étude de valorisation du site.

Camping : avant d'entreprendre de quelconques travaux, la commission propose de mettre les murs à nus pour connaître le degré et la nature des dégradations. Un problème de ventilation pourrait être la cause des dommages.

Toutefois le chauffe-eau sera changé et des devis seront demandés pour l'entretien des haies.

Eglise : La commission souhaite demander des devis pour les vitraux et connaître les aides financières qui peuvent être sollicitées.

Toiture de la porte de ville : il convient de déposer la déclaration préalable de travaux et solliciter une subvention au titre du fonds patrimoine du Département.

Aménagement terrain rue Feusina : la commission se prononcera au vu d'un budget prévisionnel pour la viabilisation soit en partie, soit sur la totalité des parcelles.

Aménagement des abords de la salle multi-activités : le cabinet Biagéo a estimé les travaux à 70 000 €. Le Conseil municipal décide de demander une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour financer cet aménagement, qui permettra de faciliter l'accès pour les personnes à mobilité réduite et de créer un espace accueillant pour les usagers de ce bâtiment. Ce dossier sera abordé lors de la prochaine commission amélioration du cadre de vie.

Numérotation hameaux : ce projet est estimé à 7.412 € HT. Le Conseil municipal décide de demander l'aide du Conseil départemental dans le cadre du Fonds d'Action Rurale.

La commission a émis un avis favorable pour les devis les moins-disants suivants :
Entretien du lavoir de Rongères par l'entreprise Cap Vert pour un montant de 350 €,
Taille de la haie au stade par l'entreprise Cap Vert pour un montant de 715 €,
Peinture des menuiseries de l'école par l'entreprise Le Pinceau d'or pour un montant de 2 184 €,
une demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Action Rurale sera déposée.
Le Conseil municipal approuve les choix de la commission.

VII- ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS

- Accueil périscolaire salle multi-activités :

Quatre entreprises ont été consultées pour le mobilier. Le Conseil municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise Berry Buro pour un montant de 14 842,06 € HT comprenant : 15 tables réglables 2 places, 30 chaises réglables, 12 chaises maternelles, 2 tables maternelles, 1 bureau avec caisson, 1 armoire de rangement, 6 casiers de rangement, 2 assises marguerite, 1 jeu chenille, 10 couchettes, 17 tables à plateau basculant, 100 chaises, 1 chariot de transport, 12 porte-manteaux, 8 patères doubles, 2 diables.

Le devis de l'entreprise ALEC est retenu pour le podium pour un montant de 6.952 € HT.

- Maison Médicale :

Monsieur le Maire présente le plan de financement qui sera validé le 8 février ainsi qu'une esquisse et le plan du projet de la future maison médicale.

VIII- LEGS

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal d'un testament olographe en date du 27 août 2015, dans lequel Monsieur DURAND Marc institue la commune de Sainte-Sévère sur Indre légataire universelle. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un legs important en cours d'évaluation.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte ce legs, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer l'ensemble des actes nécessaires au règlement de la succession.

IX- INFORMATIONS DIVERSES

- Service repas à domicile

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que lors de sa réunion du 25 janvier dernier, le Centre Communal d'Action Sociale de Sainte-Sévère a décidé de créer un service de repas à domicile. Celui-ci se substituera à celui qui était actuellement géré par l'EHPAD du Castel.

Les dix communes de l'ex canton de Sainte-sévère ainsi que les communes de Champillet et La Motte Feuilly souhaitent adhérer à ce service. Une participation pour les frais de gestion au prorata du nombre d'habitants de ces communes est sollicitée. La subvention du Syndicat Intercommunal de la région de Sainte-Sévère sera maintenue pour ce service.

- Déclarations d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a renoncé au droit de préemption pour les parcelles suivantes :

- AB 641 située avenue d'Auvergne
- AB 342 située rue du Puit Brûlé
- AB 724 située rue du Puit Brûlé
- AB 435 et AB 642 située avenue d'Auvergne

- Parole aux adjoints :

Christian PERROT : les modifications du PLU pour la rédaction de sa version définitive seront envoyées à l'architecte dans les prochains jours et ensuite aux services associés.

Gaston LANGLOIS : le débroussaillage des chemins est terminé.

Laurence PILLOT-DUPUIS : présente le programme des activités périscolaires pour la 4^{ème} période. Elle précise que la fréquentation de l'ALSH du mercredi après-midi se limite à une quinzaine d'enfants. Par contre le service du repas fonctionne très bien. Pour le centre de loisirs des petites vacances, 19 enfants se sont inscrits.

Remerciements :

Mesdames PIGNOT et CHARLES remercient le Conseil municipal pour les vœux.

BIP TV remercie le Conseil pour la subvention 2015 et enfin le principal du collège remercie la mairie pour avoir accueilli une jeune stagiaire.

AGENDA :

10/02/2016-8h45 : Commission personnel

24/02/2016 – 20h : Commission association

29/02/2016 : Course d'endurance école

02/03/2016-17h : Commission finances

02/03/2016-19h30 : Commission amélioration du cadre de vie

03/03/2016 – 18h : Conseil d'école

04/03/2016-20h : Conseil municipal

Fin de séance : 0h00



Le Maire,
F. DAUGERON